

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ

Dan JØRGENSEN

Énergie et logement

1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

L'Union européenne est au centre de toute ma vie professionnelle. J'ai été élu au Parlement européen à l'âge de 29 ans, fonction que j'ai eu le privilège d'occuper pendant près de 10 ans.

En tant que député au Parlement européen, j'ai développé un profond respect pour cette institution et pour le rôle déterminant qu'elle joue dans la construction de l'avenir de l'Europe, tout en apportant des avantages concrets à nos citoyens. J'ai appris à appréhender la complexité de l'élaboration des politiques de l'UE, devenant de plus en plus convaincu de l'importance que revêt le travail collaboratif pour obtenir des résultats utiles.

En 2013, je suis retourné au Danemark en tant que ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche jusqu'en 2015, après quoi j'ai été élu au parlement danois. De 2019 jusqu'à récemment, j'ai d'abord exercé les fonctions de ministre du climat, de l'énergie et des services d'utilité publique, puis de ministre de la coopération au développement et de la politique climatique mondiale, chargé à la fois de représenter le Danemark au Conseil de l'Union européenne dans différentes formations et de mettre en œuvre la législation de l'UE. Ces fonctions m'ont également permis d'acquérir une solide compréhension de la manière dont les décisions prises au niveau de l'UE influent sur les États membres à la faveur du processus de mise en œuvre. Par ailleurs, mon mandat en tant que ministre de l'énergie pendant la crise énergétique causée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie a été une période difficile, qui a mis à l'épreuve la coopération en matière de sécurité énergétique aussi bien à l'échelon national qu'au niveau de l'UE et a confirmé l'importance de la transition énergétique pour la résilience du système énergétique de l'UE.

Si je suis nommé, je pense que ma bonne connaissance du Parlement européen et du Conseil peut être un atout pour le rôle de commissaire. En même temps, je suis pleinement conscient qu'il y aura beaucoup d'autres choses à apprendre dans le cadre de ces nouvelles responsabilités.

Ces dernières années, j'ai également participé activement aux négociations internationales dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et je me suis impliqué au sein d'organisations telles que l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Ces expériences m'ont permis de me confronter abondamment à la diplomatie et aux négociations internationales, ce qui, je l'espère, s'avérera utile aux travaux menés par la Commission européenne pour représenter l'UE sur la scène mondiale.

Les questions énergétiques, climatiques et environnementales sont au cœur de mes motivations. Non seulement la transition écologique est un impératif environnemental, mais elle offre aussi des perspectives sociales et économiques. Elle peut stimuler la compétitivité, créer des emplois et permettre à un plus grand nombre d'Européens d'accéder à une énergie propre et abordable et à des logements plus durables et financièrement accessibles, étant entendu qu'il ne faut laisser personne de côté. J'ai œuvré à la réalisation de cet objectif au Danemark, notamment dans le cadre de la loi danoise sur le climat et de la négociation de plusieurs accords politiques dans le domaine de l'énergie. L'énergie et le logement sont des domaines d'action complexes et multidimensionnels qui nécessitent une compréhension approfondie des aspects tant techniques que politiques. Il ne fait aucun doute que j'ai beaucoup à apprendre. Néanmoins, je pense que mon expérience devrait me permettre d'apporter une contribution efficace, tout en restant ouvert à l'expertise et aux conseils de mes collègues et, bien sûr, des députés au Parlement européen.

Comme le soulignent les orientations politiques de la Commission, l'énergie est un pilier essentiel pour relever les grands défis auxquels l'UE est confrontée: le coût de la vie et la précarité énergétique; la compétitivité des entreprises européennes et la création d'emplois verts pour les travailleurs européens; la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la décarbonation de notre économie; la garantie d'un approvisionnement en énergie propre à un prix abordable, dans le respect de la neutralité technologique; et le renforcement du rôle géopolitique de l'UE dans la diplomatie énergétique, à commencer par l'Ukraine et le voisinage européen.

Si je suis confirmé au poste de commissaire, je considère qu'il sera de mon devoir de m'attaquer à ces défis en étroite coopération avec mes collègues commissaires afin de contribuer à construire une Europe plus durable, prospère et compétitive et de renforcer notre souveraineté et nos sociétés tout en préservant et en renforçant notre modèle social.

Étant donné que tous les défis sont liés entre eux, les politiques et les actions que nous devons mener pour les affronter devront l'être aussi. Par exemple:

- stimuler les investissements dans les énergies propres, en commençant par la mise en œuvre du cadre juridique pour 2030, renforcer la compétitivité industrielle et faire baisser le coût de la vie et de la production pour les ménages et les entreprises d'Europe. Les moyens pour y parvenir comprendront, par exemple, le pacte pour une industrie propre, le plan d'action pour des prix de l'énergie abordables et la stratégie pour des investissements propres, ainsi que le renforcement de l'union de l'énergie par une gouvernance solide impliquant les États membres de l'UE;
- assurer une transition énergétique sociale, juste et compétitive en collaborant avec les entreprises et les syndicats européens du secteur de l'énergie afin de rendre la transition socialement inclusive et économiquement viable;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et poursuivre la décarbonation de notre système énergétique, parallèlement à la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe afin d'atteindre la neutralité climatique en 2050;
- contribuer à faire baisser les prix en modernisant les infrastructures de nos réseaux d'énergie et en construisant un système énergétique sûr, résilient et interconnecté. Cette ambition s'appuiera sur un plan d'action en faveur de l'électrification et une feuille de route visant à mettre un terme aux importations d'énergie russe;
- renforcer la diplomatie énergétique de l'Europe, tant dans notre voisinage, en travaillant avec l'Ukraine et sur la dimension énergétique de l'élargissement, que sur la scène mondiale.

En explorant l'ensemble des synergies qu'offrent les divers volets de mon portefeuille «énergie» et «logement», nous proposerons un plan européen pour des logements abordables afin de venir en aide aux millions de jeunes et de familles qui peinent à trouver un logement financièrement accessible, en comptant sur le soutien du Parlement européen et de toutes les parties concernées. Je mettrai fortement l'accent sur l'efficacité énergétique des bâtiments et je contribuerai à la première stratégie européenne de lutte contre la pauvreté par des mesures concrètes poursuivant des résultats tangibles tels que la baisse des coûts de l'énergie et la réduction de la précarité énergétique dans toute Europe. Cela permettra non seulement de renforcer notre cohésion sociale, mais aussi de contribuer à notre croissance économique et à notre compétitivité en vue d'une Europe plus durable et prospère.

Les politiques de l'UE ne sont véritablement bénéfiques pour les citoyens européens que si elles reflètent la diversité de notre continent et si elles sont menées dans le cadre d'une approche inclusive. Le genre est un élément important à cet égard, de même que la race, l'orientation sexuelle, le milieu socio-économique, les handicaps, l'âge et les convictions. Je soutiendrai la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 dans les domaines relevant de ma compétence et je tiendrai dûment compte des résolutions du Parlement européen en la matière. Soucieux de la perspective du genre dans le cadre mes responsabilités, je

m'efforcerais de faire en sorte que cet impératif soit pleinement pris en compte dans toutes mes initiatives. Je veillerai du reste à l'équilibre hommes-femmes au sein de ma propre équipe.

Les politiques d'aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne le logement, les bâtiments, mais aussi les énergies renouvelables, les technologies bas carbone et bien d'autres encore, auront une incidence sur la vie des jeunes de la génération actuelle et sur les générations à venir. En tant qu'ancien jeune député européen, je veillerai à ce que la participation des jeunes soit au cœur de mon activité. J'organiserai des dialogues annuels sur la politique en faveur de la jeunesse, que je lancerai dans les 100 premiers jours de mon mandat, pour donner régulièrement aux jeunes l'occasion d'échanger avec moi sur des sujets et des initiatives clés relevant de mon portefeuille. J'apporterai un soutien renouvelé au [programme des jeunes ambassadeurs de l'énergie](#) afin de créer une communauté de jeunes qui dynamisera la transition vers une énergie propre.

J'agirai pleinement dans le respect de la lettre et de l'esprit des traités et du code de conduite des membres de la Commission européenne. Je n'accepterai aucune instruction d'aucun gouvernement ou d'une autre entité et j'agirai toujours dans l'intérêt européen. Je dialoguerai avec les citoyens et les acteurs concernés. Et je m'efforcerais toujours de travailler en me fondant sur les faits et en me laissant guider par eux, ainsi qu'en suivant la science. Je suis attaché aux normes éthiques les plus élevées, respectueux de la lettre et de l'esprit des traités de l'UE et dévoué à l'obligation d'agir dans l'intérêt européen. Si une situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts ou de remettre en cause mon impartialité se présente, j'en informerai immédiatement la présidente de la Commission. Ma déclaration d'intérêts est publique et complète, et je m'engage à veiller à ce qu'elle soit mise à jour en cas de changement de ma situation personnelle.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Compte tenu de mon expérience passée en tant que député au Parlement européen et ministre national, je suis pleinement conscient du rôle décisif que joue le Parlement en tant que colégislateur, y compris dans les domaines de l'énergie et du logement. Si ma désignation est confirmée par le Parlement européen, je suis fermement déterminé à coopérer au plus près avec votre institution sur toutes les questions qui relèvent de mon portefeuille.

Concrètement, je garantirai le plus haut niveau de dialogue avec le Parlement européen, de manière ouverte et transparente, en coopérant de bonne foi et dans le plein respect de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» et de l'accord-cadre entre le Parlement européen et la Commission. Toujours sur la base de mon expérience en tant que député au Parlement européen, je pense que cette coopération étroite est essentielle pour rechercher des consensus en vue d'initiatives futures et travailler de manière efficiente et étroite avec et pour nos concitoyens européens.

Le Parlement européen est la seule institution directement élue représentant les Européens, que je désire servir. Il est donc tout naturel que je vous rende des comptes, et c'est également mon souhait.

Je serai régulièrement présent à la fois en séance plénière et dans les commissions compétentes et, avec moi, vous pouvez compter sur un dialogue concret et constructif. En ce qui concerne la politique énergétique, la commission ITRE sera un interlocuteur clé, et je travaillerai également en étroite coopération avec les députés au Parlement européen au sein d'autres commissions. Afin de mettre en place une politique européenne du logement à part entière, la commission EMPL, qui est déjà active dans ce domaine important, sera un partenaire essentiel, parallèlement aux commissions IMCO et REGI, notamment. Mais il est et sera utile de travailler aussi avec d'autres commissions sur différentes questions.

J'assumerai la responsabilité politique des activités relevant de mon domaine de compétence et informerai régulièrement le Parlement des actions à venir, dans le souci de renforcer la confiance mutuelle, la transparence et l'échange d'informations. Dans l'intérêt de l'UE et de nos citoyens, je saurai me montrer attentif à votre point de

vue et servir d'intermédiaire honnête, en jetant des ponts et en trouvant des compromis équilibrés à chaque étape des procédures législatives.

Conformément à l'accord-cadre, je m'engage également à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que la réponse de la Commission aux résolutions du Parlement européen intervienne dans un délai de trois mois. Je suis prêt à contribuer au suivi des initiatives prises par le Parlement au titre de l'article 225 du TFUE. J'accepterai, dans les limites de mes capacités, les demandes de réunion, les lettres et les questions des députés parlementaires, que je traiterai aussi rapidement que possible. Je m'attacherai également à contribuer à l'exercice de programmation pluriannuelle au début de ce nouveau mandat, ainsi qu'à la «déclaration commune sur les priorités de l'UE». Je reste également déterminé à procéder à des échanges de vues et d'informations sur le programme de travail de la Commission, comme convenu dans l'accord-cadre.

Ce qui précède concerne le cadre institutionnel de la coopération avec ce Parlement. Mais soyez assurés que, si le Parlement me confirmait au poste de commissaire, mon état d'esprit personnel tout acquis à cette coopération jouerait un rôle aussi important, voire plus, dans nos interactions que le texte de ce cadre formel.

Questions de la commission de l'emploi et des affaires sociales

3. Le manque de logements abordables affecte de nombreuses personnes. Comment veillerez-vous à ce que le premier plan d'action européen pour des logements abordables, annoncé par la présidente élue de la Commission Ursula von der Leyen, permette de mettre à disposition un nombre de logements suffisant pour répondre aux besoins des catégories de revenus faibles et moyens? Quelles mesures concrètes prévoyez-vous à cet égard, en particulier pour faire en sorte que le plan autorise les investissements publics et privés nécessaires afin que chacun puisse avoir accès à un logement abordable et accessible? Comment entendez-vous garantir le respect du principe du «logement d'abord», lequel s'est avéré efficace sur le plan économique et social pour mettre un terme à l'exclusion liée au logement? Quel regard portez-vous sur la propriété privée dans le contexte d'une action de l'Union dans le domaine du logement? Comment allez-vous, à cet égard, garantir une coopération étroite avec la vice-présidente exécutive désignée Roxana Mînzatu?

Pour faire face à la crise du logement, nous avons besoin de solutions locales, nationales et européennes. Si ma désignation en tant que premier commissaire doté d'un portefeuille spécifique au logement est confirmée, je travaillerai main dans la main avec le Parlement européen, les États membres, les autorités locales et toutes les parties concernées pour apporter des changements positifs pour les personnes, notamment les jeunes et les familles qui peinent à trouver un logement abordable dans toute l'Europe.

Conformément à ma lettre de mission, la Commission présentera le tout premier plan européen pour des logements abordables. Ce plan apportera une assistance technique aux villes et aux États membres, encouragera les investissements et insistera sur les compétences nécessaires dans le secteur du logement. Il comprendra également une stratégie pour la construction de logements visant à renforcer en particulier l'offre de logements (pour plus de détails, voir la réponse à la question 11). Pour élaborer ce plan, nous nous appuyerons sur les expériences que nous avons acquises, et notamment sur l'initiative européenne en faveur du logement abordable, qui dirige la rénovation inclusive de 100 «districts phares» dans toute l'Europe. L'un des principaux enseignements que je tire de ces expériences est l'importance d'une approche inclusive impliquant le Parlement européen et toutes les autres parties concernées: tant le secteur public que privé, que ce soit du côté de l'offre comme de la demande. J'élaborerai donc ce plan en étroite concertation avec toutes les parties prenantes principales du secteur du logement.

Une de mes priorités sera d'établir une meilleure collaboration avec les parties prenantes de l'écosystème du logement. Ces efforts seront soutenus par un groupe de travail spécifique impliquant les services compétents de la Commission. Cela permettra une approche cohérente entre toutes les politiques et tous les financements susceptibles de soutenir le plan et contribuera à mettre à profit les travaux et les analyses réalisés jusqu'à présent. Nous devons également mettre pleinement en œuvre les nouveaux outils introduits dans la législation récente sur les bâtiments. Il est essentiel d'entretenir un dialogue étroit avec les autorités nationales à cet égard. Nous soutiendrons les travaux de la commissaire aux startups, à la recherche et à l'innovation en élargissant la communauté du nouveau Bauhaus européen dans ce contexte.

Pour améliorer l'accessibilité financière du logement, il est essentiel de mobiliser des ressources publiques et privées supplémentaires. Au niveau de l'UE, il existe déjà des instruments permettant d'attirer des investissements en faveur des logements sociaux et abordables, tels que le programme InvestEU. Sur la base de cette expérience, nous créerons une plateforme d'investissement paneuropéenne en faveur des logements abordables et durables, en collaboration avec la Banque européenne d'investissement ainsi qu'avec des institutions financières

internationales, des banques nationales de développement et d'autres parties prenantes pertinentes. En outre, conformément à ma lettre de mission, j'aiderai le vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes à élaborer une proposition permettant aux États membres d'injecter des liquidités dans le marché du logement et de doubler les investissements prévus au titre de la politique de cohésion en faveur des logements abordables (pour plus de détails, voir la réponse à la question 12). J'aiderai également la vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive à réviser les règles en matière d'aides d'État afin de permettre des mesures d'aide au logement, notamment en matière d'efficacité énergétique et de logement social (pour plus de détails, voir les réponses aux questions 5 et 9). Le déploiement rapide et efficace du Fonds social pour le climat sera également au cœur de cet effort.

Dans l'UE, environ 1 million de personnes sont sans abri, et ce nombre n'a fait qu'augmenter dans de nombreux États membres au cours des dernières années. La Commission soutient déjà toutes les parties concernées dans le cadre de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme. Les stratégies pour le «logement d'abord», qui accordent aux personnes sans domicile fixe un accès prioritaire aux logements permanents ainsi qu'une aide sociale, se sont révélées être très efficaces et rentables pour lutter contre l'exclusion liée au logement. Cette approche est progressivement intégrée dans les stratégies nationales de lutte contre l'exclusion liée au logement. Les financements de l'UE soutiennent également les stratégies pour le «logement d'abord», notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen plus. Nous nous appuyerons sur ces expériences pour élaborer le tout premier plan européen pour des logements abordables en vue de répondre aux besoins de tous les citoyens, y compris les plus vulnérables.

La protection de la propriété privée et la lutte contre l'occupation illégale sont des responsabilités qui relèvent en premier lieu des autorités nationales. Dans ce domaine, il appartient donc aux États membres, et notamment à leurs autorités judiciaires, de veiller à ce que les droits fondamentaux soient effectivement respectés et protégés. Plus généralement, le plan européen pour des logements abordables visera à encourager davantage d'investissements privés dans l'offre de logements abordables, qui sont subordonnés, entre autres, au respect des droits de propriété privée.

Sous la direction de la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation, la Commission lancera la toute première stratégie européenne de lutte contre la pauvreté afin d'aider les personnes à accéder aux services essentiels et à la protection dont elles ont besoin et afin de remédier aux causes profondes de la pauvreté. Je travaillerai en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive afin d'assurer un maximum de synergies entre le plan européen pour des logements abordables et la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté. Il en va de même pour l'union des compétences, y compris la nouvelle stratégie européenne pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP), qui peut se révéler particulièrement pertinente pour renforcer les compétences dans le secteur de la construction.

4. Il est indiqué dans votre lettre de mission que votre travail contribuera à lutter contre la précarité énergétique et à garantir une transition sociale, juste et compétitive. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour protéger les personnes les plus touchées par la précarité énergétique, en garantissant une rénovation abordable et l'accès à des logements verts? Comment le plan d'action pour des prix de l'énergie abordables s'attaquera-t-il à la précarité énergétique? Quelles incitations spécifiques prévoyez-vous pour favoriser la création à long terme de logements sociaux et publics respectueux de l'environnement, la construction écologique et la réduction des coûts énergétiques tant pour les propriétaires que pour les locataires?

Personne ne sera laissé pour compte: tel est le pilier sur lequel repose une transition énergétique sociale, juste et compétitive. Depuis que la crise énergétique a éclaté, la précarité énergétique a augmenté, à tel point que 47 millions de citoyens de l'Union (soit 10,6 % de la population de l'UE) n'étaient pas en mesure de chauffer convenablement leur logement en 2023. La lutte contre la précarité énergétique est un élément fondamental d'une transition juste et elle occupera une place importante dans notre future politique du logement. Il est essentiel de protéger les groupes et régions vulnérables et en situation de précarité énergétique, en particulier les régions charbonnières en transition, afin de faire en sorte que tous les citoyens bénéficient de la transition vers une énergie propre.

L'efficacité énergétique et les appareils économes en énergie peuvent jouer un rôle central dans la résorption de la précarité énergétique, en réduisant la demande d'énergie, en diminuant la facture énergétique des consommateurs et en rendant l'énergie plus abordable pour les citoyens et les entreprises. Le panel de citoyens européens sur l'efficacité énergétique qui s'est tenu plus tôt cette année a formulé des recommandations utiles, incitant notamment à donner aux consommateurs les moyens de devenir efficaces sur le plan énergétique, par exemple en faisant figurer sur les étiquettes des produits l'énergie qu'ils consomment, ou à soutenir la rénovation des bâtiments

résidentiels en vue de les rendre plus économes en énergie. J'examinerai la meilleure manière de mettre en œuvre ces recommandations au cours de ce mandat.

Tant la législation existante de l'UE que la recommandation de la Commission sur la précarité énergétique de 2023, de même que le Fonds social pour le climat, reconnaissent qu'il est urgent de lutter contre la précarité énergétique et de protéger les personnes les plus touchées par celle-ci. La refonte de la directive relative à l'efficacité énergétique souligne à quel point il est nécessaire que les États membres fassent de la précarité énergétique une priorité dans leurs mesures et investissements en matière d'efficacité énergétique. En outre, la réforme de l'organisation du marché de l'électricité, entrée en vigueur en juillet, a instauré l'obligation de protéger les personnes en situation de précarité énergétique contre les interruptions de fourniture d'électricité. L'initiative pour les régions charbonnières en transition et le Fonds pour une transition juste soutiennent déjà les communautés et régions charbonnières et à forte intensité de carbone, en cherchant notamment à créer de nouveaux emplois dans les régions où d'autres emplois risquent de disparaître.

Le train de mesures «Citoyens et Énergie» luttera contre la précarité énergétique et contribuera à rendre l'énergie accessible à tous. Ce train de mesures s'articulera autour d'un partenariat renforcé avec les États membres visant à améliorer l'accès aux investissements en faveur de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, les microentreprises et les PME, ainsi que dans les énergies renouvelables. Le train de mesures «Citoyens et Énergie» soutiendra également la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et contribuera au plan européen pour des logements abordables. Outre le problème de l'accessibilité financière, les ménages vulnérables n'ont souvent pas suffisamment accès aux informations et aux financements nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique. Par l'intermédiaire du groupe consultatif sur la précarité énergétique — proposé et financé par le Parlement européen — nous continuerons à veiller à ce que les autorités et communautés locales reçoivent un soutien technique pour concevoir et mettre en œuvre des mesures efficaces.

Le plan d'action pour une énergie abordable (voir la réponse à la question 8) soutiendra de nouveaux modes de consommation de l'énergie fondés sur les communautés énergétiques locales et le partage de l'énergie. Nous avons besoin d'actions et de résultats concrets sur le terrain, et je travaillerai avec toutes les parties intéressées pour faire en sorte que les consommateurs individuels et les entreprises disposent de produits et services énergétiques innovants.

En ce sens, si ma désignation est confirmée, je collaborerai étroitement avec mes collègues commissaires afin de veiller à ce que le Fonds social pour le climat et les fonds de la politique de cohésion apportent le soutien financier nécessaire pour protéger les plus vulnérables.

Pour encourager la création de logements et de bâtiments respectueux de l'environnement, une planification solide est essentielle. Concrètement, les plans nationaux de rénovation des bâtiments prévus dans la refonte de la directive sur la performance énergétique des bâtiments fourniront des orientations claires aux acteurs du marché, notamment au secteur de la construction et aux institutions financières. Ils devraient également permettre d'atténuer le risque de politiques alternant freinage et accélération, qui ont malheureusement nui au secteur de la construction par le passé.

Comme le prévoient la directive sur la performance énergétique des bâtiments et la directive relative à l'efficacité énergétique, les incitations financières nationales devront être adressées en priorité aux ménages vulnérables, et notamment aux personnes en situation de précarité énergétique et les personnes vivant dans des logements sociaux. Les citoyens en situation de précarité énergétique vivent en général dans les bâtiments les moins performants et les moins bien isolés de l'UE, qu'il est donc nécessaire de rénover en priorité. La rénovation des bâtiments résidentiels devrait comprendre une part représentative de bâtiments loués, de sorte que les locataires puissent bénéficier de factures énergétiques moins élevées et de logements de meilleure qualité. Je m'attaquerai aux obstacles qui entravent la production décentralisée et locale d'énergies renouvelables afin d'encourager le développement de ce secteur. Ces considérations seront au cœur du plan européen pour des logements abordables.

Enfin, je coopérerai avec les parties intéressées à tous les niveaux pour lutter contre la précarité énergétique et favoriser la création à long terme de logements sociaux et publics respectueux de l'environnement.

5. D'après votre lettre de mission, vous êtes chargé d'aider la vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive à œuvrer à la réforme des règles en matière d'aides d'État afin de permettre la mise en place de mesures d'aide au logement, notamment au logement social. Quelles modifications envisagez-vous d'apporter aux règles de l'Union en matière d'aides d'État et à la définition du logement social dans la législation relative aux services d'intérêt économique général (SEIG), afin de garantir que le logement est exclu des règles

du marché et qu'un nombre suffisant de logements sociaux est disponible? En tant que commissaire, comptez-vous œuvrer en faveur de l'application d'exemptions clairement définies aux règles fiscales pour les investissements dans le logement?

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, j'aiderai la vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive, conformément à ma lettre de mission, à présenter des règles révisées en matière d'aides d'État visant à faciliter des mesures d'aide au logement, en particulier en faveur des logements sociaux, économes en énergie et abordables.

Les règles existantes en matière d'aides d'État offrent aux États membres différentes manières de soutenir l'accès au logement. Certaines mesures peuvent ne pas être considérées comme des aides d'État en vertu du droit de l'UE, par exemple celles qui profitent directement aux ménages et aux citoyens de l'Union. D'autres mesures relèvent du régime des services d'intérêt économique général ou peuvent être considérées comme directement compatibles avec le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Les règles actuelles relatives aux services d'intérêt économique général permettent aux États membres d'appliquer des mesures en matière de logement social, plus précisément en matière de logement social pour les personnes défavorisées ou les groupes sociaux moins avantagés. En outre, les règles existantes en matière d'aides d'État permettent également aux États membres de soutenir la création de logements économes en énergie.

Si l'impératif politique de prendre de nouvelles mesures en faveur des logements abordables et économes en énergie est urgent et clair, les échanges de la Commission avec les États membres jusqu'à présent ont montré que la révision des règles relatives aux aides d'État en matière de logements abordables est une question multidimensionnelle et qu'il est nécessaire de continuer à réfléchir à la meilleure manière d'atteindre nos objectifs. Ce faisant, nous devons trouver le juste équilibre pour ne pas évincer les investissements privés et ne pas fausser à tort la concurrence sur le marché du logement et, dans le même temps, pour garantir un soutien adéquat au logement social pour les personnes les plus vulnérables de la société, ce qui demeure une responsabilité essentielle des gouvernements dans le cadre du contrat social.

Je collaborerai avec la vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive pour déterminer, sur la base des travaux déjà réalisés, quelles modifications concrètes des règles relatives aux services d'intérêt économique général et des orientations connexes pourraient être mises en œuvre pour encourager les investissements et garantir l'accessibilité financière du logement pour tous, en tenant le Parlement européen pleinement informé. La révision de ces règles s'inscrit dans un ensemble plus large d'initiatives comprises dans le futur plan européen pour des logements abordables, que je proposerai aux côtés des membres concernés du collège.

Les règles budgétaires communes viennent d'être réformées. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 30 avril 2024 et assurent un juste équilibre entre la nécessité de garantir la soutenabilité de la dette et les besoins d'investissements et de réformes nécessaires à une croissance durable et inclusive. Les règles budgétaires ne prévoient d'exemptions explicites pour aucun type de dépenses, mais la définition de l'indicateur de dépenses nettes exclut les dépenses d'intérêts, les dépenses relatives aux programmes de l'Union entièrement compensées par des recettes provenant de fonds de l'UE et les dépenses nationales de cofinancement de programmes financés par l'Union. Il s'agit d'un choix délibéré des colégislateurs. Les nouvelles dispositions introduisent une nouveauté: les États membres peuvent désormais choisir une trajectoire d'ajustement budgétaire plus longue, à condition que celle-ci soit soutenue par des engagements crédibles en matière d'investissements et de réformes. Cette approche crée une certaine marge de manœuvre budgétaire que les États membres peuvent utiliser pour promouvoir les investissements.

Questions de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

6. Comment concevez-vous votre portefeuille au-delà de votre lettre de mission, et quel héritage souhaiteriez-vous laisser? Quelles propositions législatives et autres initiatives proposeriez-vous au collège des commissaires d'adopter au cours des cinq prochaines années, en particulier au cours des 100 premiers jours? Comment veillerez-vous à ce que ces propositions, ainsi que la mise en œuvre de la législation en vigueur, renforcent la compétitivité européenne? Comptez-vous fonder ces propositions législatives sur des analyses d'impact spécifiques? Comment prévoyez-vous de garantir la mise en œuvre effective du pacte vert pour l'Europe ainsi que de l'ensemble de la législation relative à l'énergie? Comment veillerez-vous à l'application effective du principe de primauté de l'efficacité énergétique dans les décisions en matière de planification, de mesures stratégiques et d'investissement majeur? Quel rôle joue, selon vous, l'efficacité énergétique dans le renforcement de la compétitivité de l'industrie de l'Union? Que pensez-vous de la gouvernance de l'union de l'énergie? Quel regard

portez-vous sur le rôle de la neutralité technologique dans le secteur de l'énergie? Que pensez-vous de l'énergie nucléaire et des petits réacteurs modulaires? Comment prévoyez-vous de progresser en matière d'intégration du système énergétique? Comment comptez-vous accroître la participation des citoyens à vos travaux?

L'énergie est essentielle pour relever les défis auxquels fait face l'Europe, à savoir la sécurité, y compris la sécurité économique, le coût de la vie et la compétitivité, ainsi que le changement climatique, défis dont les répercussions se sont fait sentir dans toute l'Europe cette année. Mon principal objectif est de garantir, grâce à une union de l'énergie solide, l'approvisionnement en énergie propre et abordable, indispensable à la compétitivité européenne, à la sécurité et à nos efforts de décarbonation. Dans le même temps, la transition doit être juste pour nos citoyens, notamment sur le plan de l'emploi et des coûts, et tenir compte de l'accessibilité financière et de la durabilité des logements.

Dans le cadre du pacte pour une industrie propre, je proposerai, si ma désignation est confirmée, un plan d'action pour une énergie abordable au cours des 100 premiers jours de mon mandat (voir la réponse à la question 8) qui définira un plan de travail visant à garantir l'accès à une énergie moins chère grâce à des investissements, des infrastructures et une coopération destinée à réduire les coûts du système. Je proposerai également une feuille de route visant à mettre un terme aux importations d'énergie russe. Au cours de mon mandat, je présenterai d'autres initiatives contribuant à la compétitivité, à la sécurité et aux efforts de décarbonation, dont une révision du cadre pour la sécurité de l'approvisionnement et une stratégie pour des investissements dans les énergies propres afin de donner un nouvel élan aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux infrastructures énergétiques. Un plan d'action en faveur de l'électrification ainsi qu'une approche stratégique en matière de chauffage et de refroidissement contribueront également à rendre l'énergie plus abordable. En collaboration avec le commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre, je présenterai un cadre visant à réduire et à supprimer progressivement les subventions en faveur des combustibles fossiles.

Je chercherai à maintenir le rôle moteur de l'Europe en matière de transition énergétique à l'échelle mondiale, en m'appuyant sur les initiatives prises par l'Europe pour accroître les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le monde, et en aidant à définir notre vision mondiale en matière de climat et d'énergie pour la COP 30 organisée au Brésil et pour après. En outre, notre compétitivité est étroitement liée à notre autonomie stratégique ouverte. Nous devons veiller à ne pas remplacer notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles par une dépendance à l'importation de technologies propres et de matières premières critiques.

Au cours de mon mandat, je ferai attention aux impacts de la législation que je présenterai au collège conformément aux lignes directrices pour une meilleure réglementation, en tenant compte des défis et des objectifs, des compromis, des options d'action et de leurs incidences potentielles, en encourageant la simplification et en ayant recours à des consultations publiques et des mécanismes de retour d'information bien structurés.

Un programme européen plus fort en faveur de l'industrie et de la compétitivité ne pourra aboutir que s'il va de pair avec la mise en œuvre de la politique énergétique déjà convenue.

La pleine mise en œuvre de la législation récemment adoptée en matière d'énergie est une priorité politique; nous devons atteindre les objectifs de notre pacte vert pour l'Europe et veiller à ce que les citoyens et les communautés en récoltent les fruits sur le terrain. Je superviserai et soutiendrai activement la mise en œuvre et l'application du cadre à l'horizon 2030, en étroite coopération avec le Parlement européen et les États membres, mais aussi les villes et les régions, afin de veiller à ce que nous soyons sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs collectifs en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030 et au-delà. Cet effort de mise en œuvre comprendra le suivi de l'évaluation de la version définitive des plans en matière d'énergie et de climat et l'organisation de dialogues sur la mise en œuvre avec les parties prenantes au moins deux fois par an.

La mise en œuvre est essentielle à la compétitivité européenne. La réalisation de nos objectifs et la mise en œuvre de notre législation sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables peuvent ouvrir la voie à une décarbonation rentable pour l'Europe en rendant nos économies moins dépendantes des importations, en intégrant des énergies renouvelables moins chères afin de tirer pleinement parti de leurs avantages et en luttant contre la précarité énergétique. En outre, la réforme récente de l'organisation du marché de l'électricité comprend des mesures qui renforceront la stabilité et la prévisibilité des prix pour les investisseurs et qui fourniront des outils destinés à attirer les investissements permettant de rendre le système énergétique plus interconnecté dans toute l'Europe et plus flexible.

Une union de l'énergie solide requiert une approche et une gouvernance de meilleure qualité, plus simples, plus efficaces et plus rentables. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra atteindre collectivement nos ambitions en matière de

climat et d'énergie, garantir l'approvisionnement énergétique et fournir une énergie plus abordable aux entreprises et aux consommateurs. Nous devons former un partenariat avec les États membres afin de garantir une meilleure planification et une meilleure coordination des décisions, en améliorant le suivi, la transparence et l'appropriation des politiques. Les plans nationaux en matière d'énergie et de climat doivent apporter une plus grande certitude pour provoquer les investissements massifs nécessaires à la transition énergétique. À cette fin, je mettrai à jour et simplifierai la gouvernance actuelle de l'union de l'énergie, en collaboration avec le commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre. De plus, j'évaluerai attentivement la situation et je travaillerai avec les membres concernés du collège, en particulier avec le commissaire à l'économie et à la productivité, à la mise en œuvre et à la simplification, afin de parvenir à une plus grande simplification et d'exploiter au mieux les synergies avec l'outil de coordination de la compétitivité annoncé dans les orientations politiques.

La neutralité technologique est un concept central, qui fait partie intégrante de la liberté des États membres de choisir leur bouquet énergétique conformément à nos traités. Toutes les solutions énergétiques renouvelables et à faible émission de carbone seront nécessaires. Les projections font état d'un secteur de l'électricité décarboné d'ici à 2040. L'essentiel devrait provenir des énergies renouvelables, avec une contribution considérable de l'énergie nucléaire. Les petits réacteurs modulaires peuvent fournir de l'électricité et de la chaleur à faible émission de carbone et contribuer à décarboner non seulement la production d'électricité, mais aussi les secteurs dont les émissions sont difficiles à réduire, tels que les transports, l'industrie chimique et l'industrie sidérurgique. Conformément à ma lettre de mission, je soutiendrai l'accélération du développement et du déploiement de petits réacteurs modulaires en Europe au cours des années 2030, avec l'appui de l'alliance industrielle européenne pour les petits réacteurs modulaires. Toute utilisation future du nucléaire restera subordonnée au respect des normes de sûreté nucléaire les plus strictes, ainsi qu'à l'élimination sûre de tous les types de déchets nucléaires et de combustible usé.

Le principe de primauté de l'efficacité énergétique favorise un fonctionnement plus intelligent et plus efficace du système énergétique plutôt que son expansion. La Commission a déjà élaboré des orientations sectorielles pour l'industrie, l'énergie, les transports et le secteur financier, qui aident les décideurs à évaluer des solutions de remplacement efficaces sur le plan énergétique parallèlement à d'autres options. L'industrie a besoin de coûts d'énergie et de production moins élevés, qui peuvent être fournis en appliquant des processus industriels plus efficaces sur le plan énergétique et plus avancés sur le plan technologique. Cela réduit les coûts, contribue à la poursuite de la croissance, attire de nouveaux clients et investisseurs et accroît la compétitivité industrielle. L'électrification sera un vecteur essentiel pour accroître encore l'efficacité énergétique.

Au cours des cinq prochaines années, l'Europe devra intégrer différents éléments du système énergétique, tels que l'approvisionnement en électricité et en chaleur, l'hydrogène, la flexibilité, l'efficacité énergétique et les secteurs d'utilisation finale. L'objectif est d'accélérer la décarbonation et de rendre le système plus efficace et plus compétitif en exploitant toutes les synergies. L'objectif global sera de faire en sorte que la transition de l'Europe vers une économie à zéro émission nette soit alimentée par un système énergétique intégré doté d'une électricité propre et produite en Europe. Il est essentiel de poursuivre la numérisation du système énergétique et d'exploiter le potentiel des technologies numériques et, à cette fin, je présenterai une feuille de route stratégique pour la numérisation et l'IA dans le secteur de l'énergie.

Toutefois, la transition énergétique ne peut réussir que si nous veillons à ce que les citoyens en bénéficient réellement et y participent: personne ne sera laissé de côté. Le renforcement de la participation citoyenne sera un aspect essentiel de mon travail. Nous devons répondre aux préoccupations des citoyens concernant le caractère abordable de l'énergie, l'emploi, l'augmentation des coûts de logement et de chauffage. Il s'agira de la première ligne de conduite pour la réalisation de la transition énergétique. La Commission présentera un train de mesures «Citoyens et Énergie», afin de faire en sorte que les Européens bénéficient de la transition énergétique, tant individuellement qu'au sein des communautés.

7. Quels sont vos projets en ce qui concerne la révision du cadre pour la sécurité de l'approvisionnement? Quels enseignements peut-on tirer de la guerre en Ukraine? Quelle stratégie proposerez-vous, qui permette de diversifier davantage les fournisseurs et les voies d'approvisionnement de sorte à s'affranchir de ceux qui sont dominants ou peu fiables? Quelles initiatives envisagez-vous pour protéger l'approvisionnement énergétique contre les menaces physiques et informatiques? Quelles mesures prendrez-vous pour réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs externes tout en renforçant les énergies propres et les infrastructures critiques au sein de l'Union, notamment grâce au développement de l'économie de l'hydrogène et à un approvisionnement suffisant en hydrogène? Quel doit être, selon vous, le rôle de la Banque européenne de l'hydrogène? Comment définiriez-vous une stratégie de l'Union en matière de flexibilité, comprenant la participation active de la demande et le stockage? Comment

comptez-vous relever le défi de la volatilité de l'approvisionnement énergétique lié à l'augmentation de la production d'électricité renouvelable? Comment évaluez-vous le cadre juridique existant en matière de réseaux européens, et quelles mesures proposeriez-vous pour l'améliorer? Quelles mesures concrètes proposerez-vous pour accélérer la modernisation des réseaux électriques et supprimer les goulets d'étranglement existants au sein des États membres et entre eux, notamment au niveau de la distribution, du transport en mer et sur de très longues distances, et pour atteindre l'objectif d'une capacité d'interconnexion de 15 %? Quel regard portez-vous sur les financements de l'Union en faveur des projets d'infrastructures énergétiques et sur leur rôle dans le Fonds européen pour la compétitivité et le prochain CFP? Quelles mesures envisagez-vous en ce qui concerne le plan d'action en faveur de l'électrification?

L'UE dispose d'un cadre solide en matière de sécurité d'approvisionnement, mais il faut le simplifier et le tourner davantage vers l'avenir. Il convient également de l'étendre pour faire face aux risques émergents en ce qui concerne les infrastructures critiques, le changement climatique, la cybersécurité et les menaces physiques. La révision du cadre constitue une bonne occasion de le mettre à jour.

Les enseignements tirés de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine doivent être au cœur de notre action future. Nous avons appris largement à nos dépens les dangers d'une dépendance à l'égard d'un fournisseur d'énergie peu fiable, la Russie, qui a finalement utilisé l'énergie comme arme. Nous progressons vers un système énergétique plus décarboné, électrifié et intégré, et nous devons garantir une meilleure gestion des risques intersectoriels. Pour atténuer les perturbations, l'UE doit donner la priorité à la préparation et à la coordination, tout en promouvant la diversification de l'approvisionnement, la réduction de la demande de gaz et l'efficacité du stockage et en favorisant les interconnexions transfrontalières. La révision du cadre existant doit permettre un abandon progressif des combustibles fossiles d'une manière ordonnée et abordable, en accélérant les solutions de remplacement plus durables et produites sur le marché intérieur, ainsi qu'en exploitant le potentiel des mesures axées sur la demande. En ce qui concerne la protection de l'approvisionnement énergétique contre les menaces physiques et les cybermenaces, nous travaillerons en étroite collaboration avec les États membres, en nous appuyant sur les progrès réalisés en ce qui concerne les tests de résistance des infrastructures, sur la task-force UE-OTAN sur la résilience et sur les règles obligatoires en matière de cybersécurité pour l'électricité.

La diversification des sources et des voies d'approvisionnement, les énergies renouvelables et les énergies propres, l'efficacité énergétique, ainsi que l'approfondissement du marché intérieur de l'énergie sont essentiels pour la résilience du secteur et de l'économie de l'énergie en Europe. L'accélération de la transition vers une énergie propre réduit la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Nous devons continuer à renforcer les interconnexions, si nécessaire, et à améliorer le stockage de l'énergie. Nous continuerons également à stimuler la production intérieure de biogaz et de biométhane.

La Commission a présenté le tout premier mécanisme d'agrégation de la demande de gaz, AggregateEU. Ce mécanisme a amélioré la transparence du marché et offert d'autres solutions d'approvisionnement pour remplacer le gaz russe. Sur la base de ces premières étapes, l'agrégation de la demande sera étendue à d'autres produits comme l'hydrogène et à d'autres produits de base tels que les matières premières critiques.

Nous devons également nous concentrer sur la sécurité de l'approvisionnement dans l'industrie nucléaire de l'UE, où la diversification du cycle du combustible nucléaire à tous les stades est primordiale. La dépendance à l'égard de la Russie concerne aussi la fourniture de pièces détachées et de services d'entretien, ainsi que les services de conversion et d'enrichissement. J'examinerai si la feuille de route visant à mettre un terme aux importations d'énergie russe peut inclure l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement nucléaire afin de garantir l'autonomie stratégique ouverte de l'UE. À cette fin, les services de la Commission coopéreront avec les services d'utilité publique et les États membres en vue de diversifier l'approvisionnement et de s'approvisionner en produits dans le secteur nucléaire civil européen.

L'hydrogène renouvelable et l'hydrogène bas carbone seront essentiels pour décarboner les secteurs où l'électrification est plus difficile. À cet égard, nous nous concentrerons sur la mise en œuvre de mesures récemment adoptées, telles que celles fixant des objectifs en matière d'utilisation de l'hydrogène renouvelable dans l'industrie et les transports. Le cadre législatif, associé à un soutien financier, peut stimuler la production et l'absorption, tandis que notre processus de planification des infrastructures peut faciliter le développement d'un réseau d'hydrogène européen bien coordonné. Pour rester compétitive, l'industrie de l'UE aura besoin à la fois d'un système solide de production d'hydrogène dans l'UE et d'importations en provenance de partenaires internationaux. Par conséquent, et conformément à la directive révisée sur les énergies renouvelables, nous poursuivrons les actions en faveur de l'hydrogène importé et de l'hydrogène produit sur le marché européen.

La Banque européenne de l'hydrogène stimulera l'expansion du marché pour des carburants plus propres en comblant l'écart entre les coûts de production de l'hydrogène propre, encore trop élevés, et la capacité contributive de l'industrie. Sur la base de l'expérience acquise jusqu'à présent, je travaillerai avec le commissaire chargé du climat, de la neutralité carbone et de la croissance propre à l'introduction future d'enchères afin de soutenir la production européenne d'hydrogène propre. Par ailleurs, en coopération avec les États membres, nous accélérerons les travaux visant à développer la composante internationale de la Banque de l'hydrogène afin de faciliter les importations et de créer des perspectives économiques dans les pays partenaires.

En outre, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone ont également un rôle à jouer pour décarboner les secteurs dont les émissions sont difficiles à réduire. Je collaborerai avec le commissaire chargé du climat, de la neutralité carbone et de la croissance propre sur les conditions-cadres appropriées pour y parvenir, en mettant également l'accent sur les infrastructures pour le CO₂.

Des solutions de flexibilité, tant le stockage que la participation active de la demande, sont nécessaires pour accroître l'efficacité de notre système énergétique et mieux intégrer les énergies renouvelables, réduisant ainsi les coûts de l'énergie. Leur déploiement plus large profitera aussi bien aux ménages qu'aux consommateurs industriels en réduisant la volatilité des prix et le délestage de la production à partir de sources renouvelables, ainsi qu'en optimisant les investissements dans le réseau. Nous devons lever les obstacles à un déploiement beaucoup plus large de la flexibilité afin d'accélérer les investissements dans ces solutions et de guider les États membres.

Un plan d'action en faveur de l'électrification peut stimuler l'électrification en orientant les travaux visant à supprimer les obstacles et à accélérer l'accès à l'électricité tant pour l'industrie que pour les ménages qui utilisent encore des combustibles fossiles pour le chauffage, les transports et d'autres sources d'énergie.

En tant que commissaire chargé de l'énergie et du logement, je me concentrerai résolument sur l'extension et la modernisation de nos réseaux afin d'assurer une transition efficace des combustibles fossiles vers les énergies propres. En collaboration avec le commissaire chargé du climat, de la neutralité carbone et de la croissance propre, j'œuvrerai à la réduction et à la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles. Nous avons besoin d'une mise en œuvre rapide et ferme des principaux projets d'infrastructures transfrontières ainsi que du plan d'action de l'UE sur les réseaux électriques, assorti d'actions concrètes visant à accélérer la mise à niveau et le développement des réseaux électriques, y compris au niveau de la distribution. Cela revêt une importance capitale, notamment en vue d'atteindre l'objectif de 15 % d'interconnexion.

Cela s'appuiera sur une évaluation du cadre juridique en vigueur concernant les réseaux afin de définir des mesures visant à optimiser la planification du réseau dans l'ensemble des États membres, à accélérer l'octroi des autorisations, à garantir l'utilisation efficace des infrastructures existantes, à rendre les réseaux plus intelligents ainsi qu'à rationaliser et simplifier les procédures de planification. Afin de déployer efficacement les réseaux nécessaires à notre transition énergétique, nous avons besoin d'un cadre collaboratif, tant en mer qu'à terre, fondé sur une coopération régionale renforcée, une juste répartition des coûts et des avantages ainsi que des modèles de financement innovants. Je collaborerai avec le commissaire chargé de l'énergie et du logement pour veiller à aligner l'évolution du secteur des transports avec le développement des infrastructures d'énergie dont nous aurons besoin pour répondre à l'augmentation future de la demande d'électricité dans les transports.

Les investissements dans les infrastructures énergétiques propres constituent une priorité essentielle pour les années à venir, comme en témoignent les rapports Draghi et Letta. À l'appui de ces travaux, je proposerai une stratégie d'investissement spécifique dans le domaine des énergies propres pour l'Europe, y compris une initiative de réduction des risques pour libérer des capitaux privés. Cette stratégie sera au cœur des efforts visant à donner la priorité aux investissements dans les énergies propres, y compris dans les infrastructures.

Je veillerai également à ce que les ressources disponibles via NextGenerationEU et le budget actuel soient utilisées. Nous veillerons à utiliser la puissance de notre budget pour créer un effet de levier en faveur des investissements privés et réduire les risques qui y sont associés.

8. Quels seront les principaux éléments du plan d'action pour des prix de l'énergie abordables? Quelles mesures spécifiques comptez-vous mettre en place pour réduire les prix de l'énergie pour les ménages, les entreprises et les industries, en particulier les industries énergivores? Comment comptez-vous poursuivre la lutte contre la précarité énergétique? De quelle façon prévoyez-vous d'étendre le recours aux accords d'achat d'électricité (AAE) et aux contrats d'écart compensatoire (CEC) afin de garantir des prix compétitifs? Que pensez-vous des zones de dépôt des offres existantes en ce qui concerne le marché de l'énergie? Quelles mesures concrètes

envisagez-vous dans le cadre du tout premier plan européen pour des logements abordables et de la stratégie européenne pour la construction de logements, eu égard aux compétences de l'Union et des États membres dans ce domaine? Quelles sont, selon vous, les principales synergies entre le plan européen pour des logements abordables, la directive relative à l'efficacité énergétique et la directive sur la performance énergétique des bâtiments? Quelle est, à votre avis, la marge de manœuvre pour accroître les financements en faveur de l'efficacité énergétique et de la rénovation au titre du prochain CFP? Comment comptez-vous poursuivre l'objectif consistant à garantir l'accès à des systèmes de chauffage et de refroidissement décarbonés et abordables? Quels rôles peuvent jouer, selon vous, le chauffage solaire, la chaleur géothermique et le chauffage urbain? Comment veillerez-vous à ce que les mesures de l'Union traitent la question de l'isolation des grands groupes d'habitations et des logements dans les régions rurales? Comment contribuerez-vous à l'amélioration du nouveau Bauhaus européen?

Les chocs sur le marché de l'approvisionnement en combustibles fossiles et les flambées des prix qui ont provoqué la récente crise énergétique rappellent l'importance du caractère abordable de l'énergie tant pour les entreprises que pour les ménages. Les coûts de l'énergie entravent la compétitivité de l'UE et sapent le soutien à la transition énergétique. Baisser les coûts de l'énergie pour les ménages et les entreprises sera l'une des grandes priorités de mon mandat. Le plan d'action pour une énergie abordable est un élément central du pacte pour une industrie propre, qui doit être présenté dans les 100 premiers jours du prochain mandat de la Commission.

Pour faire baisser les coûts de l'énergie, il faut accélérer le déploiement d'une électricité propre qui soit compétitive en supprimant les goulets d'étranglement dans les infrastructures et les obstacles réglementaires, notamment les obstacles à l'octroi de permis pour les énergies renouvelables et les réseaux, et accroître l'efficacité énergétique dans une union de l'énergie robuste. Le plan d'action renforcera la sécurité énergétique et stimulera les investissements tout en soutenant les industries, y compris les industries à forte intensité énergétique, et les ménages, afin de faire en sorte qu'ils accèdent à une énergie à un prix abordable. Il se penchera également sur la réduction des coûts du système, le renforcement du rôle de la diplomatie énergétique de l'Europe, la promotion de la participation des citoyens et la garantie d'une transition juste pour tous.

La mise en œuvre de la récente réforme de l'organisation du marché de l'électricité de l'UE est particulièrement importante pour favoriser l'accès à une énergie propre et sûre à un prix abordable et la participation des citoyens à la transition énergétique. Afin de dissocier plus rapidement les factures d'électricité de la volatilité des prix des combustibles fossiles, nous collaborerons étroitement avec les États membres pour faire en sorte que l'aide publique sous la forme de contrats d'écart compensatoire soit fournie de manière concurrentielle et favorable au marché, et nous améliorerons la disponibilité des accords d'achat d'électricité, qui sont cruciaux, en particulier pour les industries à forte intensité énergétique, grâce à des garanties et à la normalisation.

L'accès aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments seront également primordiaux pour lutter contre la précarité énergétique, qui est très préoccupante, y compris en ce qui concerne les logements à prix abordables (voir la réponse à la question 4).

Nous devons de surcroît nous attaquer à l'augmentation des coûts du système, tels que les redevances de réseau, les taxes et les prélèvements, qui représentent aujourd'hui un tiers des factures d'électricité des consommateurs. Avec le commissaire chargé du climat, de la neutralité carbone et de la croissance propre, je réfléchirai à la manière de faire en sorte que les taxes n'aient pas d'effet négatif sur les prix de l'énergie et sur la compétitivité de l'industrie de l'UE, tout en soutenant les objectifs de transition propre. Afin de tirer pleinement parti des avantages de la transition énergétique et d'atténuer ces coûts, le plan d'action pour une énergie abordable définira des mesures visant à mobiliser des investissements privés, à améliorer la planification du réseau, à accroître la numérisation et à optimiser l'utilisation du réseau existant. Il encouragera également la flexibilité, fournira les bons signaux de localisation aux investissements là où ils sont le plus nécessaires et définira un cadre de gouvernance renforcé du marché intérieur de l'énergie adapté à un système européen véritablement intégré au sein d'une union de l'énergie robuste.

Nous devons accélérer les projets qui apportent aux consommateurs les avantages d'une énergie propre. Nous devons œuvrer à l'accélération de l'octroi de permis pour les énergies renouvelables, les infrastructures énergétiques et le stockage. Si le secteur de l'électricité reste une priorité, la décarbonation des systèmes de chauffage et de refroidissement nécessitera des solutions diverses, telles que les pompes à chaleur, le solaire thermique, le chauffage géothermique et le chauffage urbain, pour tenir compte de situations différentes. Je suis pleinement déterminé à accélérer la mise en œuvre de ces solutions en collaboration avec les États membres, l'industrie et les institutions financières.

Le président m'a chargé de préparer le tout premier plan européen pour des logements abordables. Bien que les États membres restent responsables au premier chef des politiques et des investissements dans le secteur du logement, les instruments juridiques, politiques et de financement de l'UE peuvent jouer un rôle stratégique (voir plus de détails dans ma réponse à la question 3). La mise en œuvre des directives révisées sur, respectivement, l'efficacité énergétique, la performance énergétique des bâtiments et les énergies renouvelables a commencé. Les États membres élaborent actuellement des plans en matière de chauffage et de refroidissement pour les municipalités concernées, dans lesquels ils identifient les consommateurs vulnérables devant faire l'objet de mesures spécifiques, et des plans nationaux de rénovation des bâtiments, y compris des mesures nationales visant en priorité les bâtiments les moins performants, qui permettent une planification à long terme dont les investisseurs ont besoin. Ces efforts devront faire partie intégrante du plan européen pour des logements abordables. Qui plus est, l'accélération de la mise en œuvre du nouveau règlement sur les produits de construction permettra aux fabricants de fournir les produits nécessaires à la mise en œuvre de la directive sur la performance énergétique des bâtiments.

Il est essentiel d'attirer davantage de financements privés et d'améliorer leur efficacité pour que les ménages et les microentreprises en situation de précarité énergétique puissent bénéficier de logements, d'entreprises et de technologies économes en énergie et réduire ainsi leurs factures. Nous évaluerons le financement en matière d'efficacité énergétique en collaboration avec la coalition européenne pour le financement en matière d'efficacité énergétique et intégrerons les investissements dans l'efficacité énergétique dans la stratégie d'investissement de l'UE dans le domaine de l'énergie propre.

Le secteur du bâtiment est non seulement essentiel à une transition socialement équitable et durable, mais il offre également une possibilité de renforcer la compétitivité du secteur de la construction. Un secteur de la construction dynamique et solide est une condition préalable à une offre de bâtiments sûrs et abordables, ainsi qu'à un environnement bâti durable. Dans le cadre du plan européen pour des logements abordables, nous élaborerons une stratégie pour la construction de logements pour soutenir l'offre de logements. Cette stratégie comprendrait notamment des mesures visant à réduire les coûts de construction, à augmenter la productivité du secteur de la construction, à accroître l'adoption de solutions innovantes, telles que des rénovations en série soutenant les jeunes pousses et des innovations sociales, et à améliorer les performances environnementales de l'industrie. En soutien à la commissaire chargée de l'environnement, de la résilience en matière d'eau et de l'économie circulaire compétitive, j'ai l'intention de créer des synergies entre le nouveau Bauhaus européen et les besoins de l'UE en matière de logements abordables et durables, en promouvant ses trois valeurs fondamentales que sont la durabilité, l'inclusion et l'esthétique.

Question de la commission des affaires économiques et monétaires

9. Comment envisagez-vous la révision des règles relatives aux aides d'État, en collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive, afin de permettre la mise en place de mesures d'aide au logement social? Envisageriez-vous la création d'une catégorie exemptée, qui comprendrait le logement abordable pour les ménages occupant un logement locatif intermédiaire, en tant que service d'intérêt économique général (SIEG), et à quelles conditions?

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée et conformément à ma lettre de mission, je soutiendrai la vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive à œuvrer à la révision des règles en matière d'aides d'État afin de permettre la mise en place de mesures d'aide au logement, en particulier pour des logements sociaux qui soient économes en énergie et abordable. L'examen de ces règles s'inscrit dans un ensemble plus large d'initiatives qui seront reprises dans le futur plan européen pour des logements abordables. Dans le cadre de cet exercice, nous veillerons en particulier à trouver le juste équilibre et à faire en sorte que toute dérogation aux règles relatives aux aides d'État en faveur de logements abordables n'évince pas les investissements privés et ne fausse pas indûment le jeu de la concurrence sur le marché du logement. Pour plus de détails, voir ma réponse à la question 5 ci-dessus.

Question de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

10. Comment concevez-vous une union de l'énergie décarbonée? Quelles mesures prévoyez-vous pour renforcer et concilier les synergies entre la sécurité énergétique et les objectifs de réduction des émissions? Comment comptez-vous accélérer le rythme de déploiement des énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs de l'Union en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, notamment par la mise en œuvre intégrale de

REPowerEU et en remédiant, à cet égard, aux retards dans les procédures d'autorisation? Quel rôle les énergies renouvelables pourraient-elles jouer, selon vous, dans le plan d'action pour des prix de l'énergie abordables? Dans le contexte de la transition juste, comment entendez-vous simplifier la mise en œuvre de la législation actuelle de l'Union dans le domaine du bâtiment et de la construction, afin de réduire les charges administratives tant pour les entreprises que pour les consommateurs et simplifier la façon dont les ménages à faibles revenus, en particulier, peuvent bénéficier d'une aide à la rénovation et à la décarbonation de leur logement, notamment par l'intermédiaire du Fonds social pour le climat?

Une union de l'énergie robuste devrait permettre l'approvisionnement des ménages et des entreprises d'Europe en énergie propre à un prix abordable, renforcer la sécurité énergétique et garantir une transition juste vers la neutralité climatique d'ici à 2050, avec la participation de tous les acteurs. Le déploiement accéléré des énergies renouvelables et leur intégration dans le système énergétique contribuent à la sécurité énergétique et sont essentiels pour atteindre nos objectifs climatiques de manière abordable, en rendant nos économies moins dépendantes des importations et en tirant pleinement parti des énergies renouvelables moins chères.

L'électrification, dans un système électrique entièrement décarboné d'ici à 2040 fondé sur les énergies renouvelables et des solutions à faible émission de carbone, sera le principal moteur de la transition énergétique. Nous mettrons l'accent sur la mise en œuvre et l'application du cadre législatif en vigueur jusqu'en 2030, qui constituera une base solide pour le cadre à l'horizon 2040, les enseignements qui en seront tirés guidant les futures décisions. Je travaillerai à cette entreprise main dans la main avec la vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive.

Nous devons faire un meilleur usage de toutes les énergies propres bon marché offertes par le système, en particulier les énergies renouvelables, et améliorer l'efficacité du système énergétique dans son ensemble. Nos travaux viseront à faire en sorte que notre ambition soit concrétisée sur le terrain et que nous atteignons notre objectif d'au moins 42,5 % en matière d'énergies renouvelables, l'ambition étant d'atteindre 45 %. Pour répercuter les avantages de cette capacité supplémentaire d'énergie renouvelable sur les consommateurs, tant l'industrie que les ménages, nous devons, d'une part, encourager l'adoption d'un plus grand nombre d'accords d'achat d'électricité et, d'autre part, permettre une utilisation plus efficace et un développement plus rapide d'une infrastructure de réseau modernisée; garantir des procédures d'octroi de permis plus rapides; et disposer d'une meilleure offre de solutions de flexibilité, telles que les batteries et la participation active de la demande, afin de réduire le coût global du système.

L'accélération des procédures d'octroi de permis permettra l'achèvement rapide des projets dans le domaine des énergies renouvelables et constituera une condition préalable à la réalisation de nos objectifs en matière d'énergies renouvelables et à nos efforts de décarbonation. La planification stratégique du déploiement des énergies renouvelables, y compris dans les zones d'accélération des énergies renouvelables définies dans la directive révisée sur les énergies renouvelables, garantit que le déploiement effectif ira de pair avec la protection de l'environnement. Des solutions profitables pour tous seront fondées sur l'utilisation multiple des espaces, combinant protection de l'environnement et déploiement des énergies renouvelables. Je travaillerai en étroite collaboration avec les États membres pour faire en sorte que les nouvelles règles visant à améliorer la planification et à accélérer l'octroi de permis pour les énergies renouvelables soient rapidement mises en œuvre. Nous commençons à constater des évolutions positives sur le terrain, en particulier dans les États membres qui ont recours aux nouvelles règles en matière d'octroi de permis, mais j'examinerai également d'autres idées pour accélérer l'octroi des permis, en particulier pour les infrastructures nécessaires à l'intégration économiquement efficace des énergies renouvelables dans le système énergétique.

Dans le contexte de la transition juste, la rénovation des bâtiments est une occasion unique de réduire les factures énergétiques. Par exemple, les États membres devront veiller à ce que les demandes et les procédures de financement public soient simplifiées. À l'avenir, des orientations sur la mise en œuvre de la refonte de la performance énergétique des bâtiments peuvent contribuer à approfondir le dialogue avec les autorités nationales.

À partir de 2026, des investissements dans des logements économes en énergie, y compris par la rénovation et la réaffectation de logements sociaux non résidentiels ou abordables, seront disponibles au titre du Fonds social pour le climat. Ce fonds sera très utile pour les ménages vulnérables, les usagers vulnérables des transports et les microentreprises vulnérables. Par conséquent, dans le cadre de leurs plans sociaux pour le climat, les États membres mettront en place des mesures et des investissements structurels, ainsi qu'une éventuelle aide directe temporaire au revenu, au profit des ménages vulnérables et contribueront à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements ou à les décarboner. Un meilleur inventaire des défis, la poursuite de la lutte contre les obstacles

à la rénovation et à la construction et la définition de mesures de simplification dans le cadre du plan européen pour des logements abordables aideront à apporter des éléments concrets et à élaborer des mesures.

Question de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

11. Comme souligné dans votre lettre de mission, la qualité et le caractère abordable du logement sont des questions cruciales pour des millions de personnes en Europe. Comment prévoyez-vous d'élaborer la stratégie en faveur de la construction de logements, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du marché intérieur des produits de construction et une meilleure numérisation de ce secteur, afin de soutenir le logement et d'améliorer la qualité et la durabilité de l'offre? Outre l'amélioration de l'offre de logements, comment traiteriez-vous les problèmes systémiques liés à la location de courte durée tout en tenant compte du règlement sur les locations de courte durée récemment adopté, de la directive sur les services et du principe de subsidiarité, et comment garantiriez-vous une utilisation efficace et accessible du parc immobilier actuel?

La stratégie pour la construction de logements sera un des grands piliers du plan européen pour des logements abordables. En effet, toute mesure visant à améliorer l'accès à des logements abordables et durables nécessitera une augmentation de l'offre de logements. En l'absence d'approche globale, nous courrions le risque que les prix des logements augmentent encore et que le grave déficit de productivité et de compétitivité dans le secteur de la construction perdure.

L'offre de logements est insuffisante pour répondre à la demande, ce qui entraîne des prix élevés et en hausse qui excèdent les moyens des citoyens. Le nombre de logements neufs ou faisant l'objet d'une rénovation a chuté de 3 % en 2023 et devrait encore diminuer de 6 % en 2024. Les coûts de construction des nouveaux bâtiments résidentiels ont augmenté de 34 % entre 2018 et 2023, étant donné que les coûts plus élevés des matériaux et de la main-d'œuvre ne sont pas compensés par des gains d'efficacité et que le secteur de la construction est généralement un secteur à forte intensité de main-d'œuvre. Il se caractérise donc par une productivité basse, voire en baisse (de 30 % inférieure à celle du secteur manufacturier), un niveau faible d'adoption de l'innovation et une forte incidence sur l'environnement. L'innovation, la numérisation et l'automatisation pourraient entraîner d'importants gains d'efficacité et accroître la productivité, contribuer à réduire les coûts de construction et améliorer la performance environnementale de la construction.

Dans ce contexte, la nouvelle stratégie pour la construction de logements pourrait explorer un certain nombre d'éléments, notamment: 1) élaborer de nouvelles normes pour les produits de construction afin de soutenir l'innovation et les technologies et techniques industrielles afin de permettre aux fabricants de tirer pleinement parti du marché unique; 2) numériser toutes les étapes de la planification, de la conception, de l'octroi de permis et de la construction afin d'améliorer et d'accélérer la construction et la rénovation des logements; 3) diffuser les meilleures pratiques réglementaires et industrielles afin de soutenir les États membres, les autorités nationales et d'autres acteurs de l'écosystème de la construction; 4) améliorer l'accès aux services de construction dans l'ensemble de l'UE, afin que l'écosystème de la construction puisse réaliser son potentiel considérable d'intégration économique au sein du marché unique; 5) œuvrer au perfectionnement et à la reconversion professionnels de notre main-d'œuvre, y compris grâce à des compétences numériques et vertes, afin d'accroître la productivité et de répondre à la forte demande de logements neufs et de logements rénovés.

En ce qui concerne les locations de logements de courte durée, je reconnais les incidences que les tendances récentes du marché peuvent avoir sur l'offre de logements abordables et les populations locales, tant en termes de déséquilibres que de perspectives. Il est évident que différentes régions ou quartiers peuvent être soumis à des pressions différentes de la demande locale et touristique et avoir des besoins différents. Nous collaborerons avec les États membres et les plateformes pour garantir une mise en œuvre rapide et efficace du règlement, afin que les autorités de l'UE puissent avoir accès à des données précises et actualisées sur les activités de location de courte durée. Cela devrait permettre aux pouvoirs publics de gérer les marchés de la location de courte durée d'une manière ciblée, fondée sur des données probantes et proportionnée, compte tenu des conditions locales. Qui plus est, conformément à ma lettre de mission et en collaboration avec d'autres membres concernés du collège, je continuerai à étudier ce qui pourrait être fait pour résoudre les problèmes systémiques liés à la location de logements de courte durée. Je poursuivrai le dialogue avec les autorités et les parties prenantes afin d'étudier la meilleure voie à suivre sur cette question importante.

Question de la commission du développement régional

12. L'une de vos responsabilités sera l'élaboration d'une «stratégie européenne pour la construction de logements». Comment comptez-vous trouver un équilibre entre la réduction des coûts de construction et

L'amélioration de la performance environnementale des bâtiments? Quel type d'initiatives proposeriez-vous pour accroître la productivité du secteur de la construction? La portée du financement au titre de la politique de cohésion est fortement limitée à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement, à la promotion de l'inclusion des groupes marginalisés et aux infrastructures de logement pour les personnes bénéficiant ou demandant une «protection internationale». Dans le cadre du nouveau «plan européen pour des logements abordables», et outre le doublement du financement de la politique de cohésion, quelles mesures supplémentaires proposeriez-vous pour promouvoir la construction de «logements abordables pour tous»? Que pensez-vous de la révision des règles de l'Union en matière d'aides d'État pour les services d'intérêt économique général (SIEG) applicables au logement social? Enfin, quelles synergies prévoyez-vous de créer entre les fonds au titre de la politique de cohésion, le soutien de la BEI, et d'autres programmes de l'Union tels qu'InvestEU ou le Fonds social pour le climat, afin de garantir des solutions de logement à long terme qui soient non seulement abordables mais aussi durables sur le plan environnemental et énergétique?

Les bâtiments sont responsables de 40 % de la consommation d'énergie de l'Europe et génèrent des gaz à effet de serre non seulement pendant leur durée de vie, mais aussi lors de leur construction et de leur démolition. L'introduction de normes énergétiques pour les nouvelles constructions dans les années 1980 a eu un effet impressionnant. Grâce à ces exigences en matière de performance énergétique, la consommation d'énergie dans les bâtiments construits de nos jours a diminué de moitié. Mais elles doivent encore s'améliorer si nous voulons parvenir à zéro émission nette au niveau de l'Union d'ici à 2050, ce à quoi je m'engage. Outre la construction de bâtiments neufs à haute performance, une augmentation du taux de rénovation — encore loin de l'objectif de 3 % par an pour atteindre les objectifs de l'Europe en matière de climat et d'énergie — permettra non seulement de réduire la consommation d'énergie, mais aussi d'améliorer les conditions de vie de nombreux Européens, de réduire la dépendance énergétique de l'UE et de rendre le montant des factures énergétiques plus abordable. Par ailleurs, la construction et la démolition sont la principale source de déchets en Europe, en étant à l'origine de 37 % du total des déchets.

Nous devons donc accélérer les rénovations, de telle manière que cela soit économiquement efficace et n'ait qu'une faible incidence sur l'environnement. J'aiderai les États membres à investir dans la rénovation énergétique des bâtiments, en donnant la priorité aux bâtiments les moins performants. «Priorité aux bâtiments les moins performants» est un principe clé de la directive sur la performance énergétique des bâtiments: c'est le moyen de maximiser les avantages et les incidences des rénovations et la manière la plus efficace de dépenser les fonds publics. Dans la nouvelle stratégie pour la construction de logements, nous pourrions par exemple chercher à soutenir l'innovation et la numérisation dans le secteur de la construction, y compris par des approches industrielles innovantes telles que la construction hors site, ce qui augmentera la productivité du secteur et contribuera à réduire les coûts de construction (voir également la réponse à la question 11). J'examinerai également, en collaboration avec les membres concernés du collège et les États membres, les moyens d'améliorer la conception et de numériser l'utilisation des audits préalables à la démolition (également appelés «audits des déchets») à réaliser avant les travaux de rénovation ou de démolition, pour recenser les matériaux qui peuvent être réutilisés et recyclés et s'occuper des substances dangereuses.

En outre, les pénuries de matériaux peuvent être atténuées en améliorant la réutilisation et le recyclage circulaires, en diversifiant les approvisionnements et en utilisant les matériaux les plus avancés, réduisant ainsi notre dépendance à l'égard des matières premières et favorisant l'innovation. Le nouveau règlement sur les produits de construction facilitera cette tâche en actualisant plus de 400 normes européennes applicables aux produits de construction. Les produits mis sur le marché qui respectent les normes européennes harmonisées mises à jour contiendront des informations numériques fiables. Il s'agit notamment de données environnementales telles que l'empreinte carbone, ainsi que d'informations sur le contenu recyclé, le remanufacturation et la réparation. Des normes spécifiques seront établies pour les produits usagés afin de créer un marché unique pour la réutilisation des produits de construction.

La politique de cohésion contribue déjà de manière significative à l'amélioration du secteur du logement dans l'UE, notamment en rendant les prix des logements plus abordables et plus économes en énergie. Le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion financent déjà la construction et la rénovation de logements abordables, améliorent leur efficacité énergétique et soutiennent le développement urbain. De plus, le Fonds pour une transition juste aide les régions à passer à une économie verte, notamment en fournissant des logements aux travailleurs licenciés. Nous accélérons ces investissements grâce à des instruments financiers innovants, y compris des prêts et des subventions de la Banque européenne d'investissement, soutenus par des initiatives telles que le nouveau Bauhaus européen. J'assisterai également la vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive dans sa tâche consistant à proposer des règles révisées en matière d'aides d'État afin de rendre possible des mesures d'aide au logement, en particulier pour des logements sociaux et

économiques en énergie abordables (pour plus de détails, voir la réponse à la question 9). Comme suggéré dans la lettre de mission, j'apporterai mon soutien au vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes dans l'élaboration d'une proposition autorisant les États membres à doubler leurs investissements en faveur de logements abordables réalisés au titre de la politique de cohésion.

En outre, afin de promouvoir des «logements abordables pour tous», je coopérerai étroitement avec le vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes, la vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive, et le commissaire chargé de l'économie et de la productivité pour garantir que nous mettons en place des solutions de logement à long terme qui soient à la fois abordables et durables. Nos efforts conjoints consisteront notamment à travailler avec la Banque européenne d'investissement à la mise au point d'une plateforme d'investissement paneuropéenne afin de débloquer les investissements privés et publics dans des logements abordables et durables (voir également la réponse à la question 3).

Nous collaborerons également avec les banques et les investisseurs financiers au sein de la coalition européenne pour le financement de l'efficacité énergétique afin de définir des mesures visant à améliorer l'efficacité de nos investissements et à accroître les investissements privés. J'ai détaillé ma position sur les modifications des règles relatives aux services d'intérêt économique général dans ma réponse à la question 5.

Enfin, sous la direction de la vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive, mes collègues du collège — notamment la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation ainsi que le commissaire chargé du climat, de la neutralité carbone et de la croissance propre — dégageront des investissements et des financements par l'intermédiaire du Fonds social pour le climat. Cela résoudra les problèmes auxquels sont confrontés les ménages vulnérables touchés par la précarité en matière d'énergie et de transport.

Cette approche garantira que nos politiques en matière de logement répondent aux objectifs fixés à l'échelle de l'UE et produiront des effets concrets et positifs sur le terrain.